

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 25560107200069	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Syndicat mixte EAU DU MORBIHAN
--	--

POSTE COMPTABLE DE : PAIERIE DEPARTEMENTALE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : PRINCIPAL-PRODUCTION (2)

ANNEE 2017

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	22
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	23
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	30
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	31
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	32
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	34
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	35
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	36
A3.2 - Etalement des provisions	37
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	38
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	39
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	41
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	42
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	43
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	44
A6 - Etat des charges transférées	45
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	46

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	47
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	48
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	49
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	50
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	51
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	52
B1.7 - Etat des engagements reçus	53
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	54
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	55

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	56
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	59
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	60
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	61

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	62
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	24 974 397,32	17 423 200,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 7 551 197,32
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		24 974 397,32	24 974 397,32

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	13 259 304,17	11 797 000,01
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	4 677 891,27	5 799 849,71
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 340 345,72
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		17 937 195,44	17 937 195,44
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		42 911 592,76	42 911 592,76

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	4 776 000,00	0,00	5 329 000,00	5 329 000,00	5 329 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 339 000,00	0,00	1 372 000,00	1 372 000,00	1 372 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	129 000,00	0,00	6 529 000,00	6 529 000,00	6 529 000,00
Total des dépenses de gestion des services		6 244 000,00	0,00	13 230 000,00	13 230 000,00	13 230 000,00
66	Charges financières	1 149 520,00	0,00	676 000,00	676 000,00	676 000,00
67	Charges exceptionnelles	13 070 000,00	0,00	4 470 000,00	4 470 000,00	4 470 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	1 400 053,72		1 048 397,32	1 048 397,32	1 048 397,32
Total des dépenses réelles d'exploitation		21 863 573,72	0,00	19 424 397,32	19 424 397,32	19 424 397,32
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	6 115 000,00		5 550 000,00	5 550 000,00	5 550 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		6 115 000,00		5 550 000,00	5 550 000,00	5 550 000,00
TOTAL		27 978 573,72	0,00	24 974 397,32	24 974 397,32	24 974 397,32

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	24 974 397,32
---	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	8 916 800,00	0,00	9 259 000,00	9 259 000,00	9 259 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		8 916 800,00	0,00	9 259 000,00	9 259 000,00	9 259 000,00
76	Produits financiers	3 000,00	0,00	694 200,00	694 200,00	694 200,00
77	Produits exceptionnels	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	9 393 520,00		6 390 000,00	6 390 000,00	6 390 000,00
Total des recettes réelles d'exploitation		18 322 320,00	0,00	16 343 200,00	16 343 200,00	16 343 200,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 130 000,00		1 080 000,00	1 080 000,00	1 080 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		1 130 000,00		1 080 000,00	1 080 000,00	1 080 000,00
TOTAL		19 452 320,00	0,00	17 423 200,00	17 423 200,00	17 423 200,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	7 551 197,32
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	24 974 397,32
---	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	4 470 000,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	419 028,55	187 334,00	31 450,00	31 450,00	218 784,00
21	Immobilisations corporelles	85 313,63	26 113,63	30 000,00	30 000,00	56 113,63
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	11 251 248,85	3 984 686,24	5 172 284,50	5 172 284,50	9 156 970,74
	Total des opérations d'équipement	1 240 000,00	479 757,40	3 351 265,50	3 351 265,50	3 831 022,90
	Total des dépenses d'équipement	12 995 591,03	4 677 891,27	8 585 000,00	8 585 000,00	13 262 891,27
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 480 000,00	0,00	2 800 000,00	2 800 000,00	2 800 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	156 812,41		794 304,17	794 304,17	794 304,17
	Total des dépenses financières	3 671 812,41	0,00	3 594 304,17	3 594 304,17	3 594 304,17
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	16 667 403,44	4 677 891,27	12 179 304,17	12 179 304,17	16 857 195,44
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 130 000,00		1 080 000,00	1 080 000,00	1 080 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	300 000,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 430 000,00		1 080 000,00	1 080 000,00	1 080 000,00
	TOTAL	18 097 403,44	4 677 891,27	13 259 304,17	13 259 304,17	17 937 195,44

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	17 937 195,44
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	3 867 295,19	3 572 770,33	2 108 000,00	2 108 000,00	5 680 770,33
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	7 860 680,00	2 227 079,38	1 500 000,00	1 500 000,00	3 727 079,38
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	400 000,00	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
	Total des recettes d'équipement	12 127 975,19	5 799 849,71	4 008 000,00	4 008 000,00	9 807 849,71
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	1 074 286,45	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	300 000,00	0,00	2 239 000,01	2 239 000,01	2 239 000,01
	Total des recettes financières	1 374 286,45	0,00	2 239 000,01	2 239 000,01	2 239 000,01
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	13 502 261,64	5 799 849,71	6 247 000,01	6 247 000,01	12 046 849,72
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	6 115 000,00		5 550 000,00	5 550 000,00	5 550 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	300 000,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	6 415 000,00		5 550 000,00	5 550 000,00	5 550 000,00
	TOTAL	19 917 261,64	5 799 849,71	11 797 000,01	11 797 000,01	17 596 849,72

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	340 345,72
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	17 937 195,44

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	4 470 000,00
---	---------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	5 329 000,00		5 329 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 372 000,00		1 372 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	6 529 000,00		6 529 000,00
66	Charges financières	676 000,00	0,00	676 000,00
67	Charges exceptionnelles	4 470 000,00	0,00	4 470 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	5 550 000,00	5 550 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	1 048 397,32		1 048 397,32
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		19 424 397,32	5 550 000,00	24 974 397,32

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	24 974 397,32
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 080 000,00	1 080 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 800 000,00	0,00	2 800 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	3 831 022,90		3 831 022,90
20	Immobilisations incorporelles (6)	218 784,00	0,00	218 784,00
21	Immobilisations corporelles (6)	56 113,63	0,00	56 113,63
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	9 156 970,74	0,00	9 156 970,74
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	794 304,17		794 304,17
Dépenses d'investissement – Total		16 857 195,44	1 080 000,00	17 937 195,44

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	17 937 195,44
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	9 259 000,00		9 259 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	694 200,00	0,00	694 200,00
77	Produits exceptionnels	0,00	1 080 000,00	1 080 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	6 390 000,00	0,00	6 390 000,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		16 343 200,00	1 080 000,00	17 423 200,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	7 551 197,32
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	24 974 397,32
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	5 680 770,33	0,00	5 680 770,33
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 727 079,38	0,00	3 727 079,38
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	400 000,00	0,00	400 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 239 000,01	0,00	2 239 000,01
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		5 550 000,00	5 550 000,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		12 046 849,72	5 550 000,00	17 596 849,72

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	340 345,72
--	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	17 937 195,44
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	4 776 000,00	5 329 000,00	5 329 000,00
60226	Vêtements de travail	0,00	1 000,00	1 000,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	2 000,00	2 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	60 000,00	200 000,00	200 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	6 000,00	3 000,00	3 000,00
6064	Fournitures administratives	5 000,00	3 000,00	3 000,00
6066	Carburants	5 000,00	6 000,00	6 000,00
6068	Autres matières et fournitures	4 000,00	5 000,00	5 000,00
6132	Locations immobilières	2 000,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	5 000,00	5 000,00	5 000,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	1 100,00	2 000,00	2 000,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	167 900,00	200 000,00	200 000,00
61551	Entretien matériel roulant	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6156	Maintenance	27 000,00	30 000,00	30 000,00
6161	Multirisques	95 000,00	100 000,00	100 000,00
6168	Autres	2 000,00	4 000,00	4 000,00
617	Etudes et recherches	10 000,00	10 000,00	10 000,00
618	Divers	30 000,00	20 000,00	20 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6226	Honoraires	50 000,00	80 000,00	80 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6228	Divers	2 900 000,00	3 510 000,00	3 510 000,00
6231	Annonces et insertions	4 000,00	2 000,00	2 000,00
6236	Catalogues et imprimés	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6237	Publications	2 000,00	1 000,00	1 000,00
6238	Divers	30 000,00	30 000,00	30 000,00
6256	Missions	10 000,00	15 000,00	15 000,00
6257	Réceptions	0,00	2 000,00	2 000,00
6261	Frais d'affranchissement	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6262	Frais de télécommunications	7 000,00	8 000,00	8 000,00
627	Services bancaires et assimilés	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6287	Remboursements de frais	190 000,00	50 000,00	50 000,00
6288	Autres	564 000,00	400 000,00	400 000,00
635111	Cotisat° Foncière des Entreprises	65 000,00	60 000,00	60 000,00
635112	Cotisat° Valeur Ajoutée Entreprises	75 000,00	40 000,00	40 000,00
63512	Taxes foncières	100 000,00	70 000,00	70 000,00
6371	Redevance versée aux agences de l'eau	290 000,00	401 000,00	401 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 339 000,00	1 372 000,00	1 372 000,00
6218	Autre personnel extérieur	92 000,00	85 000,00	85 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6411	Salaires, appointements, commissions	540 000,00	560 000,00	560 000,00
6413	Primes et gratifications	280 000,00	290 000,00	290 000,00
6415	Supplément familial	30 000,00	30 000,00	30 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	110 000,00	110 000,00	110 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	220 000,00	230 000,00	230 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 000,00	3 000,00	3 000,00
648	Autres charges de personnel	36 000,00	36 000,00	36 000,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	129 000,00	6 529 000,00	6 529 000,00
6531	Indemnités élus	105 000,00	105 000,00	105 000,00
6532	Frais de mission élus	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6533	Cotisations de retraite élus	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6534	Cotis. sécurité sociale élus - part pat.	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	6 400 000,00	6 400 000,00

EAU DU MORBIHAN - PRINCIPAL-PRODUCTION - BP - 2017

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
658	Charges diverses de gestion courante	10 000,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		6 244 000,00	13 230 000,00	13 230 000,00
66	Charges financières (b) (8)	1 149 520,00	676 000,00	676 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	245 000,00	190 000,00	190 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	4 000,00	1 000,00	1 000,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6688	Autre	895 520,00	480 000,00	480 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	13 070 000,00	4 470 000,00	4 470 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	15 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	9 250 000,00	2 400 000,00	2 400 000,00
6743	Subventions exceptionnelles fonctionnt	105 000,00	70 000,00	70 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	3 700 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	1 400 053,72	1 048 397,32	1 048 397,32
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		21 863 573,72	19 424 397,32	19 424 397,32
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	6 115 000,00	5 550 000,00	5 550 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	6 110 000,00	5 550 000,00	5 550 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		6 115 000,00	5 550 000,00	5 550 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		6 115 000,00	5 550 000,00	5 550 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		27 978 573,72	24 974 397,32	24 974 397,32

+

RESTES A REALISER N-1 (13)			0,00
-----------------------------------	--	--	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)			0,00
--	--	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES			24 974 397,32
---	--	--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	20 000,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	19 000,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	1 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	8 916 800,00	9 259 000,00	9 259 000,00
70118	Autres ventes d'eau	7 960 000,00	8 227 000,00	8 227 000,00
7083	Locations diverses	37 000,00	40 000,00	40 000,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	717 800,00	770 000,00	770 000,00
7087	Remboursement de frais	202 000,00	222 000,00	222 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		8 916 800,00	9 259 000,00	9 259 000,00
76	Produits financiers (b)	3 000,00	694 200,00	694 200,00
7688	Autres	3 000,00	694 200,00	694 200,00
77	Produits exceptionnels (c)	9 000,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	9 000,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	9 393 520,00	6 390 000,00	6 390 000,00
7865	Rep. prov. risques et charges financiers	143 520,00	0,00	0,00
7875	Rep. prov. risques et charges exception.	9 250 000,00	6 390 000,00	6 390 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		18 322 320,00	16 343 200,00	16 343 200,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	1 130 000,00	1 080 000,00	1 080 000,00
777	Quote-part subv invest transf opte résul	1 130 000,00	1 080 000,00	1 080 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 130 000,00	1 080 000,00	1 080 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		19 452 320,00	17 423 200,00	17 423 200,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	7 551 197,32
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	24 974 397,32
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	419 028,55	31 450,00	31 450,00
201	Frais d'établissement	42 901,80	0,00	0,00
2031	Frais d'études	96 063,75	-3 550,00	-3 550,00
2051	Concessions et droits assimilés	15 000,00	35 000,00	35 000,00
2087	Immo incorporelles reçues - mise à dispo	0,00	0,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	265 063,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	85 313,63	30 000,00	30 000,00
2111	Terrains nus	40 313,63	20 000,00	20 000,00
2155	Outillage industriel	40 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	2 000,00	10 000,00	10 000,00
2184	Mobilier	1 000,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	11 251 248,85	5 172 284,50	5 172 284,50
2312	Terrains	264,00	0,00	0,00
2313	Constructions	8 050 819,82	4 597 159,50	4 597 159,50
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 226 595,80	200 000,00	200 000,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	1 573 569,23	-24 875,00	-24 875,00
238	Avances commandes immo. incorp.	400 000,00	400 000,00	400 000,00
10	Opération d'équipement n° 10 (5)	340 000,00	2 178 425,00	2 178 425,00
11	Opération d'équipement n° 11 (5)	900 000,00	850 000,00	850 000,00
12	Opération d'équipement n° 12 (5)	0,00	322 840,50	322 840,50
Total des dépenses d'équipement		12 995 591,03	8 585 000,00	8 585 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	35 000,00	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	35 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 480 000,00	2 800 000,00	2 800 000,00
1641	Emprunts en euros	1 110 000,00	860 000,00	860 000,00
1678	Autres dettes condit° particulières	415 000,00	470 000,00	470 000,00
1687	Autres dettes	1 955 000,00	1 470 000,00	1 470 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	156 812,41	794 304,17	794 304,17
Total des dépenses financières		3 671 812,41	3 594 304,17	3 594 304,17
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		16 667 403,44	12 179 304,17	12 179 304,17
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	1 130 000,00	1 080 000,00	1 080 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	1 130 000,00	1 080 000,00	1 080 000,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	0,00	300 000,00	300 000,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	0,00	10 000,00	10 000,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	0,00	15 000,00	15 000,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	1 130 000,00	530 000,00	530 000,00
13915	Sub. équipt cpte résult. Groupements	0,00	40 000,00	40 000,00
13916	Sub. équipt cpte résult. Autres EPL	0,00	15 000,00	15 000,00
13918	Autres subventions d'équipement	0,00	170 000,00	170 000,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	300 000,00	0,00	0,00
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	300 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		1 430 000,00	1 080 000,00	1 080 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		18 097 403,44	13 259 304,17	13 259 304,17

+

EAU DU MORBIHAN - PRINCIPAL-PRODUCTION - BP - 2017

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
			RESTES A REALISER N-1 (10)	4 677 891,27
				+
			D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
				=
			TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	17 937 195,44

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	3 867 295,19	2 108 000,00	2 108 000,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	1 740 000,00	1 280 000,00	1 280 000,00
1313	Subv. équipt Départements	2 115 295,19	0,00	0,00
1314	Subv. équipt Communes	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement	12 000,00	828 000,00	828 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	7 860 680,00	1 500 000,00	1 500 000,00
1641	Emprunts en euros	7 000 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
1678	Autres dettes condit° particulières	860 680,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	400 000,00	400 000,00	400 000,00
238	Avances commandes immo. incorp.	400 000,00	400 000,00	400 000,00
Total des recettes d'équipement		12 127 975,19	4 008 000,00	4 008 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 074 286,45	0,00	0,00
1068	Autres réserves	1 074 286,45	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	300 000,00	2 239 000,01	2 239 000,01
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	300 000,00	0,00	0,00
2763	Créances sur collectivités et établ. pub	0,00	2 239 000,01	2 239 000,01
Total des recettes financières		1 374 286,45	2 239 000,01	2 239 000,01
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		13 502 261,64	6 247 000,01	6 247 000,01
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	6 115 000,00	5 550 000,00	5 550 000,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	5 000,00	0,00	0,00
2801	Frais d'établissement	0,00	50 000,00	50 000,00
28031	Frais d'études	0,00	160 000,00	160 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	5 000,00	5 000,00
28087	Immo. incorp. reçues - mise à dispo.	0,00	30 000,00	30 000,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	200 000,00	200 000,00
28121	Aménagement Terrains nus	0,00	15 000,00	15 000,00
28128	Aménagement Autres terrains	0,00	35 000,00	35 000,00
281311	Bâtiments d'exploitation	6 110 000,00	1 147 000,00	1 147 000,00
281351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	0,00	5 000,00	5 000,00
28138	Aménagement Autres constructions	0,00	2 000,00	2 000,00
28151	Installations complexes spécialisées	0,00	200 000,00	200 000,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	210 000,00	210 000,00
28155	Outillage industriel	0,00	5 000,00	5 000,00
281561	Service de distribution d'eau	0,00	150 000,00	150 000,00
281721	Terrains nus (mise à disposition)	0,00	20 000,00	20 000,00
281725	Terrains bâtis (mise à disposition)	0,00	5 000,00	5 000,00
281728	Autres terrains (mise à disposition)	0,00	2 000,00	2 000,00
2817311	Bâtiments d'exploitation (mise à dispo)	0,00	1 460 000,00	1 460 000,00
2817351	Aménagt Bât. d'exploitation (mad)	0,00	20 000,00	20 000,00
281738	Autres constructions (mise à dispo)	0,00	40 000,00	40 000,00
2817531	Réseaux d'adduction d'eau (mad)	0,00	290 000,00	290 000,00
2817561	Service de distribution d'eau (mad)	0,00	1 400 000,00	1 400 000,00
281757	Aménagement matériel industriel (mad)	0,00	85 000,00	85 000,00
281784	Mobilier (mise à disposition)	0,00	7 000,00	7 000,00

EAU DU MORBIHAN - PRINCIPAL-PRODUCTION - BP - 2017

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
281788	Autres immos corpo (mise à disposition)	0,00	4 000,00	4 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	1 000,00	1 000,00
28184	Mobilier	0,00	1 000,00	1 000,00
28188	Autres	0,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		6 115 000,00	5 550 000,00	5 550 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	300 000,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	300 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		6 415 000,00	5 550 000,00	5 550 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		19 917 261,64	11 797 000,01	11 797 000,01

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	5 799 849,71
----------------------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	340 345,72
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	17 937 195,44
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 10 (1)
LIBELLE : BARRAGES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		130 924,24	a 121 678,00	2 178 425,00	b 2 178 425,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	3 550,00	3 550,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	3 550,00	3 550,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	130 924,24	121 678,00	2 174 875,00	2 174 875,00	0,00
2313	Constructions	104 498,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	26 426,24	121 678,00	2 174 875,00	2 174 875,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-2 300 103,00
---	----------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 11 (1)
LIBELLE : RESSOURCES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		408 776,13	a 358 079,40	850 000,00	b 850 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	348 767,96	316 580,40	850 000,00	850 000,00	0,00
201	Frais d'établissement	73 362,36	43 471,00	470 000,00	470 000,00	0,00
2031	Frais d'études	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2087	Immo incorporelles reçues - mise à dispo	7 847,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	266 058,60	273 109,40	380 000,00	380 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	47 500,00	34 000,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	47 500,00	34 000,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	12 508,17	7 499,00	0,00	0,00	0,00
2312	Terrains	0,00	929,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	6 769,17	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	5 739,00	6 570,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-1 208 079,40
---	----------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 12 (1)
LIBELLE : TREURAY 2

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	322 840,50	b 322 840,50	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	322 840,50	322 840,50	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	322 840,50	322 840,50	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-322 840,50
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
10000217232	21/02/2017	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					17 100 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					17 100 000,00									
12061	CAISSE EPARGNE	05/02/2003		26/05/2003	1 500 000,00	F		3,730	3,951		T	X Echéance constante		A-1
12063	CREDIT AGRICOLE	10/07/2003		15/10/2003	3 000 000,00	F		4,170	4,209		T	X Echéance constante		A-1
12078	CREDIT AGRICOLE	18/12/2004		15/03/2005	600 000,00	F		3,790	3,854		T	X Echéance constante		A-1
50001	CREDIT AGRICOLE	11/03/2014		15/06/2014	5 000 000,00	R	EURIBOR	1,609	1,507		T	C		A-1
50005	CREDIT AGRICOLE	05/01/2016		15/06/2016	5 000 000,00	F		1,620	1,630		T	C		A-1
50008	ARKEA	09/02/2017		01/04/2017	2 000 000,00	F		0,860	0,860		T	C		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					6 990 303,40									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					6 990 303,40									
1	AGENCE DE L EAU	21/07/2011		31/08/2011	906 514,50	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
1305414301	AGENCE DE L EAU	01/01/2015		31/08/2017	416 488,90	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1

EAU DU MORBIHAN - PRINCIPAL-PRODUCTION - BP - 2017

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
3	AGENCE DE L EAU	14/11/2013		31/12/2014	2 560 000,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
4	AGENCE DE L EAU	14/05/2014		30/06/2016	2 950 500,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
6	AGENCE DE L EAU	07/08/2014		30/09/2016	156 800,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					21 183 177,73									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					21 183 177,73									
DIST HENNEBONT	EAU DU MORBIHAN DISTRIBUTION	01/01/2012		13/06/2012	1 070 860,24	F		4,000	4,733		A	X Echéance constante		A-1
MAD AQTA	AQTA	01/01/2012		13/06/2012	833 608,77	F		4,000	3,349		A	X Echéance constante		A-1
MAD ELVEN	SIAEP D ELVEN	01/01/2012		13/06/2012	672 356,30	F		4,000	4,969		A	X Echéance constante		A-1
MAD GRAND-CHAMP	SIAEP DE GRAND CHAMP	01/01/2012		13/06/2012	401 737,76	F		4,000	5,135		A	X Echéance constante		A-1
MAD LANGONNET	COMMUNE LANGONNET	01/01/2012		13/06/2012	12 426,31	F		4,320	5,104		A	X Echéance constante		A-1
MAD MAURON	SIAEP BROCELIANDE	01/01/2012		13/06/2012	279 239,56	F		4,000	5,297		A	X Echéance constante		A-1
MAD NOYAL PONTIVY	PONTIVY COMMUNAUTE	01/01/2012		13/06/2012	767 083,32	F		4,000	4,332		A	X Echéance constante		A-1
MAD PLOERMEL	SIAEP BROCELIANDE	01/01/2012		13/06/2012	3 472 282,00	F		4,000	4,257		A	X Echéance constante		A-1
MAD PONTIVY	PONTIVY COMMUNAUTE	01/01/2012		13/06/2012	930 457,45	F		4,000	5,058		A	X Echéance constante		A-1
MAD QUESTEMBERT	SIAEP QUESTEMBERT	01/01/2012		13/06/2012	56 073,91	F		3,920	4,133		A	X Echéance constante		A-1
MAD RHUYS	SIAEP DE LA PRESQU ILE RHUYS	01/01/2016		13/06/2016	3 204 228,88	F		4,000	3,809		A	X Echéance constante		A-1
MAD ROUDOUALLEC	COMMUNE ROUDOUALLEC	01/01/2012		13/06/2012	97 224,28	F		4,000	3,062		A	X Echéance constante		A-1
MAD ST AVE-MEUCON	SIAEP DE ST AVE MEUCON	01/01/2012		13/06/2012	912 353,84	F		4,000	4,533		A	X Echéance constante		A-1

EAU DU MORBIHAN - PRINCIPAL-PRODUCTION - BP - 2017

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
MAD TRINITE PORHOET	SIAEP BROCELIANDE	01/01/2012		13/06/2012	757 774,23	F		4,000	4,266		A	X Echéance constante		A-1
MAD VANNES OUEST	SIAEP DE VANNES OUEST	01/01/2012		13/06/2012	669 483,51	F		4,000	12,862		A	X Echéance constante		A-1
TR BAUD	EAU DU MORBIHAN - TRANSPORT	01/01/2012		13/06/2012	159 888,93	F		4,000	3,707		A	X Echéance constante		A-1
TR BVO	EAU DU MORBIHAN - TRANSPORT	01/01/2012		13/06/2012	2 574 178,90	F		4,000	3,589		A	X Echéance constante		A-1
TR CARENTOIR	EAU DU MORBIHAN - TRANSPORT	01/01/2012		13/06/2012	387 127,41	F		4,000	6,828		A	X Echéance constante		A-1
TR CCBI	EAU DU MORBIHAN - TRANSPORT	01/01/2012		13/06/2012	657 971,26	F		4,000	2,702		A	X Echéance constante		A-1
TR ELLE	EAU DU MORBIHAN - TRANSPORT	01/01/2012		13/06/2012	171 310,52	F		4,000	6,584		A	X Echéance constante		A-1
TR GOURIN	EAU DU MORBIHAN - TRANSPORT	01/01/2012		13/06/2012	17 247,80	F		4,000	7,046		A	X Echéance constante		A-1
TR GUEMENE	EAU DU MORBIHAN - TRANSPORT	01/01/2012		13/06/2012	178 858,10	F		4,000	4,323		A	X Echéance constante		A-1
TR GUER	EAU DU MORBIHAN - TRANSPORT	01/01/2012		13/06/2012	1 038 851,42	F		4,000	3,891		A	X Echéance constante		A-1
TR GUISCRUFF	EAU DU MORBIHAN - TRANSPORT	01/01/2012		13/06/2012	13 462,52	F		4,000	4,739		A	X Echéance constante		A-1
TR LA ROCHE	EAU DU MORBIHAN - TRANSPORT	01/01/2012		13/06/2012	57 055,35	F		4,000	15,599		A	X Echéance constante		A-1
TR LOCMINE	EAU DU MORBIHAN - TRANSPORT	01/01/2012		13/06/2012	30 182,88	F		4,000	5,997		A	X Echéance constante		A-1
TR MOUSTOIR	EAU DU MORBIHAN - TRANSPORT	01/01/2012		13/06/2012	151 946,33	F		4,000	4,006		A	X Echéance constante		A-1
TR MUZILLAC	EAU DU MORBIHAN - TRANSPORT	01/01/2012		13/06/2012	897 672,55	F		4,000	5,742		A	X Echéance constante		A-1
TR REGUINY	EAU DU MORBIHAN - TRANSPORT	01/01/2012		13/06/2012	3 716,53	F		4,000	3,233		A	X Echéance constante		A-1
TR ROC ST ANDRE	EAU DU MORBIHAN - TRANSPORT	01/01/2012		13/06/2012	131 300,12	F		4,000	5,225		A	X Echéance constante		A-1
TR SERENT	EAU DU MORBIHAN - TRANSPORT	01/01/2012		13/06/2012	81 058,44	F		4,000	4,965		A	X Echéance constante		A-1
TR ST JACUT	EAU DU MORBIHAN - TRANSPORT	01/01/2012		13/06/2012	377 492,27	F		4,000	3,017		A	X Echéance constante		A-1
TR ST JEAN	EAU DU MORBIHAN - TRANSPORT	01/01/2012		13/06/2012	116 666,04	F		4,000	3,264		A	X Echéance constante		A-1

EAU DU MORBIHAN - PRINCIPAL-PRODUCTION - BP - 2017

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Total général					45 273 481,13									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		10 440 725,62					1 111 508,81	197 848,20	0,00	20 174,99
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		10 440 725,62					1 111 508,81	197 848,20	0,00	20 174,99
12061		0,00	A-1	159 295,70	1,08	F		3,951	126 842,43	4 181,25	0,00	117,69
12063		0,00	A-1	1 299 527,31	6,50	F		4,209	170 332,60	51 549,72	0,00	9 940,67
12078		0,00	A-1	148 569,23	2,92	F		3,854	47 667,15	4 958,63	0,00	169,96
50001		0,00	A-1	4 083 333,37	12,17	R	EURIBOR	1,507	333 333,32	51 364,16	0,00	2 681,67
50005		0,00	A-1	4 750 000,01	14,17	F		1,630	333 333,32	74 925,00	0,00	3 180,00
50008		0,00	A-1	0,00	15,00	F		0,860	99 999,99	10 869,44	0,00	4 085,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		6 200 654,17					425 692,93	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		6 200 654,17					425 692,93	0,00	0,00	0,00
1		0,00	A-1	676 864,16	11,58	F		0,000	60 434,30	0,00	0,00	0,00
1305414301		0,00	A-1	416 488,90	15,58	F		0,000	15 425,51	0,00	0,00	0,00
3		0,00	A-1	2 182 257,78	13,92	F		0,000	155 875,56	0,00	0,00	0,00
4		0,00	A-1	2 773 470,00	14,42	F		0,000	184 898,00	0,00	0,00	0,00
6		0,00	A-1	151 573,33	15,67	F		0,000	9 059,56	0,00	0,00	0,00

EAU DU MORBIHAN - PRINCIPAL-PRODUCTION - BP - 2017

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		13 672 742,98					1 600 823,98	496 399,58	0,00	245 604,65
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		13 672 742,98					1 600 823,98	496 399,58	0,00	245 604,65
DIST HENNEBONT		0,00	A-1	476 591,10	4,42	F		4,733	136 432,79	20 099,08	0,00	7 674,13
MAD AQTA		0,00	A-1	371 283,18	5,42	F		3,349	79 071,35	14 539,74	0,00	4 712,13
MAD ELVEN		0,00	A-1	478 114,05	11,42	F		4,969	38 961,32	22 948,99	0,00	11 588,45
MAD GRAND-CHAMP		0,00	A-1	203 396,65	5,42	F		5,135	43 848,21	9 203,99	0,00	3 956,56
MAD LANGONNET		0,00	A-1	3 550,36	1,42	F		5,104	1 775,19	153,38	0,00	42,18
MAD MAURON		0,00	A-1	155 614,09	4,42	F		5,297	28 325,85	7 329,42	0,00	3 297,40
MAD NOYAL PONTIVY		0,00	A-1	420 810,46	9,42	F		4,332	53 245,26	16 832,42	0,00	8 086,44
MAD PLOERMEL		0,00	A-1	2 366 704,05	18,42	F		4,257	205 759,43	94 668,16	0,00	47 540,78
MAD PONTIVY		0,00	A-1	617 180,34	10,42	F		5,058	67 986,96	24 687,21	0,00	12 082,26
MAD QUESTEMBERT		0,00	A-1	30 762,54	4,42	F		4,133	5 682,10	1 123,05	0,00	493,36
MAD RHUYS		0,00	A-1	3 155 393,64	21,42	F		3,809	232 558,01	98 326,05	0,00	58 740,67
MAD ROUDOUALLEC		0,00	A-1	62 180,94	7,42	F		3,062	7 671,04	1 606,12	0,00	781,45
MAD ST AVE-MEUCON		0,00	A-1	575 716,80	7,42	F		4,533	67 628,84	23 613,63	0,00	11 362,12
MAD TRINITE PORHOET		0,00	A-1	491 197,79	8,42	F		4,266	57 478,76	19 251,20	0,00	9 262,80
MAD VANNES OUEST		0,00	A-1	236 463,09	5,42	F		12,862	35 045,49	11 066,55	0,00	5 184,53
TR BAUD		0,00	A-1	63 714,60	4,42	F		3,707	16 161,55	2 143,47	0,00	872,04
TR BVO		0,00	A-1	1 654 118,79	8,42	F		3,589	193 938,39	47 240,94	0,00	22 834,17
TR CARENTOIR		0,00	A-1	128 927,19	3,42	F		6,828	42 090,28	8 321,08	0,00	2 520,25
TR CCBI		0,00	A-1	392 261,26	7,42	F		2,702	49 149,05	7 879,08	0,00	3 515,18
TR ELLE		0,00	A-1	74 746,58	4,42	F		6,584	16 492,02	4 773,51	0,00	2 260,29
TR GOURIN		0,00	A-1	12 421,87	11,42	F		7,046	1 061,92	851,98	0,00	448,18
TR GUEMENE		0,00	A-1	107 470,24	8,42	F		4,323	8 484,38	2 620,77	0,00	1 272,76
TR GUER		0,00	A-1	651 649,11	8,42	F		3,891	78 583,22	22 478,21	0,00	10 866,01
TR GUISCRUFF		0,00	A-1	7 366,24	6,42	F		4,739	867,35	323,99	0,00	156,40
TR LA ROCHE		0,00	A-1	5 830,79	0,42	F		15,599	5 830,79	1 310,03	0,00	0,00
TR LOCMINE		0,00	A-1	17 528,99	7,42	F		5,997	3 129,12	1 290,15	0,00	636,16

EAU DU MORBIHAN - PRINCIPAL-PRODUCTION - BP - 2017

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
TR MOUSTOIR		0,00	A-1	106 447,66	9,42	F		4,006	11 273,94	4 288,06	0,00	2 237,38
TR MUZILLAC		0,00	A-1	367 358,73	6,42	F		5,742	60 433,54	14 114,62	0,00	6 324,77
TR REGUINY		0,00	A-1	2 155,66	6,42	F		3,233	357,42	77,55	0,00	35,96
TR ROC ST ANDRE		0,00	A-1	90 733,16	9,42	F		5,225	8 386,88	4 446,47	0,00	2 294,28
TR SERENT		0,00	A-1	29 775,89	4,42	F		4,965	5 282,60	850,28	0,00	407,57
TR ST JACUT		0,00	A-1	243 411,92	8,42	F		3,017	28 657,06	6 109,02	0,00	3 166,47
TR ST JEAN		0,00	A-1	71 865,22	7,42	F		3,264	9 173,87	1 831,38	0,00	951,52
Total général		0,00		30 314 122,77					3 138 025,72	694 247,78	0,00	265 779,64

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	44	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	30 314 122,77	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 5000.00 €	25-03-2016

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	201 Frais d'établissement	5	25/03/2016
L	2031 Frais d'études	5	25/03/2016
L	2051 Concessions et droits similaires	2	25/03/2016
L	2087 Immobilisations incorporelles reçues par mise à disposition	5	25/03/2016
L	2088 Autres immobilisations incorporelles	5	25/03/2016
L	2121 Agencements & aménagements de terrains nus	10	25/03/2016
L	2125 Agencements & aménagements de terrains bâtis	10	25/03/2016
L	2128 Autres agencements et aménagements de terrains	10	25/03/2016
L	21311 Constructions - Bâtiments d'exploitation	40	25/03/2016
L	21531 Réseaux d'adduction d'eau	40	25/03/2016
L	2155 Outillage industriel	10	25/03/2016
L	21561 Service de distribution d'eau - Matériel spécifique d'expl	15	25/03/2016
L	217* Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	40	25/03/2016
L	2182 Matériel de transport	4	25/03/2016
L	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	5	25/03/2016
L	2184 Mobilier	10	25/03/2016
L	2188 Autres immobilisations corporelles	5	25/03/2016

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		6 386 277,68	6 386 277,68	6 386 277,68	0,00
PEREQUATIONS 2010 NON VERSEES	0,00	30/10/2015	2 291 419,69	2 291 419,69	2 291 419,69	0,00
PEREQUATIONS 2011 NON VERSEES	0,00	30/10/2015	2 214 318,11	2 214 318,11	2 214 318,11	0,00
PEREQUATIONS 2009 NON VERSEES	0,00	30/10/2015	1 880 539,88	1 880 539,88	1 880 539,88	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		6 386 277,68	6 386 277,68	6 386 277,68	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		4 674 304,17	I 4 674 304,17
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		2 800 000,00	2 800 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	860 000,00	860 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	470 000,00	470 000,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	1 470 000,00	1 470 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		1 874 304,17	1 874 304,17
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	1 080 000,00	1 080 000,00
020	Dépenses imprévues	794 304,17	794 304,17

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	4 674 304,17	4 677 891,27	0,00	9 352 195,44

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		7 789 000,01	III 7 789 000,01
Ressources propres externes de l'année (a)		2 239 000,01	2 239 000,01
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	0,00	0,00
2763	Créances sur collectivités et établ. pub	2 239 000,01	2 239 000,01
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		5 550 000,00	5 550 000,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2801	Frais d'établissement	50 000,00	50 000,00
28031	Frais d'études	160 000,00	160 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	5 000,00	5 000,00
28087	Immo. incorp. reçues - mise à dispo.	30 000,00	30 000,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	200 000,00	200 000,00
28121	Aménagement Terrains nus	15 000,00	15 000,00
28128	Aménagement Autres terrains	35 000,00	35 000,00
281311	Bâtiments d'exploitation	1 147 000,00	1 147 000,00
281351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	5 000,00	5 000,00
28138	Aménagement Autres constructions	2 000,00	2 000,00
28151	Installations complexes spécialisées	200 000,00	200 000,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	210 000,00	210 000,00
28155	Outillage industriel	5 000,00	5 000,00
281561	Service de distribution d'eau	150 000,00	150 000,00
281721	Terrains nus (mise à disposition)	20 000,00	20 000,00
281725	Terrains bâtis (mise à disposition)	5 000,00	5 000,00
281728	Autres terrains (mise à disposition)	2 000,00	2 000,00
2817311	Bâtiments d'exploitation (mise à dispo)	1 460 000,00	1 460 000,00
2817351	Aménagt Bât. d'exploitation (mad)	20 000,00	20 000,00
281738	Autres constructions (mise à dispo)	40 000,00	40 000,00
2817531	Réseaux d'adduction d'eau (mad)	290 000,00	290 000,00
2817561	Service de distribution d'eau (mad)	1 400 000,00	1 400 000,00
281757	Aménagement matériel industriel (mad)	85 000,00	85 000,00
281784	Mobilier (mise à disposition)	7 000,00	7 000,00
281788	Autres immos corpo (mise à disposition)	4 000,00	4 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 000,00	1 000,00
28184	Mobilier	1 000,00	1 000,00
28188	Autres	1 000,00	1 000,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	7 789 000,01	5 799 849,71	340 345,72	0,00	13 929 195,44

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	9 352 195,44
Ressources propres disponibles	IV	13 929 195,44
Solde	V = IV – II (6)	4 577 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	16 343 200,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6743	B-2017-017	PROGRAMME 2017 SENSIBILISATION BELLE ILE	CPIE (ASS MAISON DE LA NATURE)	Association	10 000,00
6743	B-2016-037	REALISATION BARRAGE DE RETENUE D'EAU DANS LA PROVINCE D'OUADDAI AU TCHAD	VANNES ABECHE	Association	20 000,00
6743	B-2016-060	REHABILITTAION ET SECURISATION PONT D'EAU A KAH CAL	ECHANGES BRETAGNE HAITI	Association	10 000,00
6743	B-2016-061	INSTALLATION ET MISE EN SERVICE D'UN SYSTEME POMPAGE SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE ET D'UN RESEAU DE DISTRIB	EAUSOLEIL BRETAGNE	Association	5 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5

B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					4 397 294,72	4 358 061,97	2 793 845,84
A l'exception de ceux reçus des entreprises					4 397 294,72	4 358 061,97	2 793 845,84
2012	QUOTE-PART EMPRUNT PRODUCTION HENNEBONT	LORIENT AGGLOMERATION	15	A	4 288 075,90	4 288 075,90	2 769 764,10
2015	QUOTE-PART EMPRUNT TRANSPORT HENNEBONT	EAU DU MORBIHAN TRANSPORT	5	A	109 218,82	69 986,07	24 081,74
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
TOTAL					4 397 294,72	4 358 061,97	2 793 845,84

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
2016-04	900 000,00	0,00	900 000,00	153 579,39	746 420,61	0,00
2016-03	2 530 000,00	0,00	2 530 000,00	0,00	42 760,00	2 487 240,00
2016-05	2 600 000,00	0,00	2 600 000,00	16 949,90	2 483 050,10	100 000,00
2016-07	3 610 000,00	0,00	3 610 000,00	408 776,13	1 208 079,40	1 993 144,47
2016-02	2 200 000,00	0,00	2 200 000,00	557 070,50	1 642 929,50	0,00
2016-01	4 780 000,00	0,00	4 780 000,00	234 246,09	1 494 308,84	3 051 444,91
2016-06	2 340 000,00	468 425,00	2 808 425,00	130 924,24	2 300 103,00	377 397,76
2017-01	14 332 000,00	0,00	14 332 000,00	0,00	322 840,50	14 000 000,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		16,00	0,00	16,00	9,00	0,00	9,00
ADJOINT ADMINISTRATIF (C1)	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE (C2)	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE (C3)	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATTACHE	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATTACHE PRINCIPAL	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
DIRECTEUR TERRITORIAL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR (1er grade)	B	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE (3ème grade)	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE (2ème grade)	B	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		22,00	0,00	22,00	12,00	0,00	12,00
ADJOINT TECHNIQUE (C1)	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE (C2)	C	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
INGENIEUR	A	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
INGENIEUR EN CHEF	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
INGENIEUR EN CHEF HORS CLASSE	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
INGENIEUR PRINCIPAL	A	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
TECHNICIEN (1er grade)	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE (3ème grade)	B	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE (2ème grade)	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

EAU DU MORBIHAN - PRINCIPAL-PRODUCTION - BP - 2017

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		38,00	0,00	38,00	21,00	0,00	21,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				32 000,00		
ADJOINT AMINISTRATIF (C1)	C	ADM		32 000,00	A 3-a	CDD
TOTAL GENERAL				32 000,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnaires.
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
Autres				
10/03/2017 -	SYNDICAT MIXTE DU LOC AU SAL	SYNDICAT MIXTE DU LOC AU SAL	Autres Etab. Publics et Org. Internationaux	30 820,00
10/03/2017 -	SM DU GRAND BASSIN DE L OUST	SM DU GRAND BASSIN DE L OUST	Autres Etab. Publics et Org. Internationaux	220 165,00
10/03/2017 -	SYNDICAT DE VALLEE DU BLAVET	SYNDICAT DE VALLEE DU BLAVET	Autres Etab. Publics et Org. Internationaux	28 825,00

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet de service	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
BUDGET DISTRIBUTION	DISTRIBUTION EAU POTABLE	01/01/2012	C-2011-050 16/12/2011	25560107200044	SPIC	Oui
BUDGET TRANSPORT-NEGOCE	TRANSPORT ET NEGOCE D'EAU EN GROS	01/01/2012	- C-2003-06 10/04/2003 -	25560107200036	SPIC	Oui
BUDGET COPROPRIETE	GESTION IMMEUBLE FETAN-BLAY	01/01/2014	C-2013-068 29/11/2013 -	25560107200077	SPA	Oui

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 95

Nombre de membres présents : 48

Nombre de suffrages exprimés : 66

VOTES :

Pour : 66

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 24/03/2017

Présenté par (1) Le Vice-Président,

A Vannes le 24/03/2017

(1) Le Vice-Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Vannes, le 24/03/2017

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ADELYS Joseph	
ADRIAN Daniel	
ALLIX Yves	
BEAUHAIRE Raymond	
BELLER Christophe	
BENOIT Michel	
BERTHO Jean-Paul	
BERTHOLOM Denis	
BLANCHE Philippe	
BODIGUEL Charles	
BONNEMAINS Jean-Loïc	
BOUDART André	
BOURJOT Pierre	
BRABANT Hugues	
BUOT Alain	
CAMUS Patrick	
CAREL Gilles	
CHOBERT Patrick	
COJAN Olivier	
COURTEL Renée	
COWET Vincent	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

DANET Bernard	
DASCIER René	
DE GIVRE Chislaine	
DEBLIQUY Jean-Claude	
DELHAYE Bernard	
DONARD Georges	
EMERAUD Robert	
EVENO Thierry	
FEVRIER Natahlie	
GANIVET Laurent	
GASTINE Roland	
GRASLAND Eugène	
GREFFION Alain	
GUIGUEN Maryannick	
GUIHARD Alain	
HALLIER Jean	
HOUEIX Raymond	
HUET Daniel	
JAFFRE André	
JAHIER Joël	
JAOUEN Armand	
JEANNOT Michel	
JEHANNET Daniel	
JOUBIOUX Christiane	
JUTEL Marcel	
KERGUERIS Aimé	
LAMEUL Patrice	
LAUDRIN Raymond	
LAUNAY Alain	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

LE BORGNE Bruno	
LE BORGNE Lucien	
LE BRETON Bernard	
LE BRIS Claude-Albert	
LE DENMAT Pierre	
LE FUR Jean-Pierre	
LE GALLO Joseph	
LE GARS Frédéric	
LE GLOAHEC Hervé	
LE HIR Yannick	
LE LAN Ange	
LE LEANNEC Pierre	
LE MEUT Joseph	
LE MOIGNO Noël	
LE MOUEL Pierre-Yves	
LE MOULLEC René	
LE NINIVEN Dominique	
LE PONNER Sylviane	
LE RAY Philippe	
LE SOLLIEC David	
LE TARNEC Jean-Luc	
MAHEO Jean-Yves	
MARCHAL Alain	
METAYER Nicolas	
MORICE René	
MOUHAOU François-Denis	
MOUNIER François	
NICOLAS Chantal	
NOGET Philippe	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

OUVRARD Edouard	
PERRION Gilbert	
PLAT Dominique	
POIDVIN Jacques	
RIBOUCHON Henri	
RIVAL Guy	
RIVOAL Jean-Pierre	
ROLLIN Yves	
ROUAULT Stéphane	
ROUSSEL Jean-Luc	
ROYER Christophe	
SAINT JALMES Yves	
STEVANT Gilbert	
TABART Hervé	
VALLEIN Franck	
VIDELO Jean-Jacques	

Certifié exécutoire par (1) Le Vice-Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Vannes, le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le Comité syndical.